



**COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le JEUDI 11 AVRIL 2024 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr DUPUY, Mmes AUBART, DILLY, DRUMEL, FONTAINE, LANDART, MATHIEU, RIBEIRO, SAVARD-MANTEL, VERNOT, Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, PARENTÉ, POPOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HUIN, PIERRE, Mrs DEHAIBE, NOIZET, SAVARD ainsi que Madame GILBERT et Messieurs BOUGARD, LORENA, MARTINEZ qui ont donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Didier BRION a été nommé secrétaire.

Mr Jean-Philippe BOUGARD a donné pouvoir à Mr Jérémy DUPUY
Mme Sylvie GILBERT a donné pouvoir à Mr Nicolas BÉCARD
Mr Nicolas LORENA a donné pouvoir à Mr Arnaud DONKERQUE
Mr Grégory MARTINEZ a donné pouvoir à Mme Nathalie FONTAINE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 33 et procède à l'appel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur municipal de la Commune de Villers-Semeuse, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

◇ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

A l'unanimité et par 19 voix « POUR »,

- **APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2023 de la commune.**

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **DÉCIDE de reporter les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, au budget primitif 2024 de la commune ;**
- **DÉCIDE d'affecter, ainsi qu'ils suivent, les résultats de gestion d'exploitation de l'exercice 2023 :**

Budget principal de la commune :

- Réserves (1068) (<i>autofinancement de la section d'investissement</i>)	1 179 429.49 €
- Report à nouveau (002)	129 943.34 €
- TOTAL :	1 309 372.83 €

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **VOTE, au titre de l'année 2024, le taux de chacune des trois taxes constitutives de la fiscalité directe locale, ainsi qu'il suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 42.04 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 32.49 % ;
- Taxe d'habitation 9.03 % ;

ces taux étant maintenus au même niveau qu'en 2023.

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **VOTE pour l'exercice 2024, le BUDGET PRIMITIF de la commune de Villers-Semeuse qui s'équilibre à la somme de 7 678 032,91 euros.**

◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇•◇

Par 20 voix « POUR » et 1 DEMANDE DE NON PARTICIPATION AU VOTE,

- **VOTE** au titre de l'exercice 2024 les subventions aux associations pour un montant de 32.290 euros et au Centre Communal d'Action Sociale de Villers-Semeuse - C.C.A.S. pour un montant de 56.000 euros ;

◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇●◇

A l'unanimité et par 21 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la procédure de cession de la parcelle cadastrée « section AC, n° 8 » d'une contenance de 21.514 m², située au lieu-dit « Bois de La Francheville » à LA FRANCHEVILLE, au prix de 10 500 euros à un particulier qui en a sollicité l'acquisition.



Le Maire,

Jérémie DUPUY

2024-04-17 16:26:00